

**Confinement 9 janvier au 8 février 2021:
Message de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec**

Terrebonne, le 7 janvier 2021 – Suite à la conférence de presse du premier ministre Legault hier, 6 janvier 2021, nous sommes heureux de confirmer que l'activité motoneige peut se poursuivre lors du confinement prévu jusqu'au 8 février. L'activité motoneige est un sport extérieur, elle peut se pratiquer individuellement ou avec la bulle familiale, nous avons donc la chance de pouvoir poursuivre nos activités. Toutefois, il est primordial d'adapter la pratique de l'activité motoneige, aux mesures sanitaires en place :

Respectez, entre autres :

- Le couvre-feu*
- Personnes d'une même bulle familiale
- L'affichage en place dans les établissements
 - Nb de personnes à l'intérieur
 - Temps de pause
 - Files d'attente
 - Etc.
- La distanciation physique
- Le port du masque
- Les règles d'hygiène

** En vertu de la Loi, la circulation est interdite partout entre 24h et 6h (article 74, Loi VHR), sauf si un règlement de municipalité/MRC prévoit le contraire et que de la signalisation conforme aux normes est installée à l'entrée et à la sortie des zones ayant un horaire différent de ce que prévoit la Loi. Cependant, le couvre-feu en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021 ajoute des restrictions pour les motoneigistes. La circulation à motoneige sera donc interdite de 20h à 6h et ce, jusqu'au 8 février.*

Il nous faut être encore plus exigeants envers chacun d'entre nous, nos organisations et nos bénévoles si nous souhaitons pouvoir poursuivre nos opérations en assurant la sécurité de tous et chacun. **Nous avons l'opportunité de conserver notre activité motoneige active lors du confinement, démontrons notre reconnaissance et notre conscientisation en respectant les mesures sanitaires en place, l'activité en dépend!**

Partons à l'aventure

La crise que nous vivons présentement est temporaire et la vie reprendra son cours normal plus tôt que tard. Entre-temps, il existe des moyens de profiter de notre loisir préféré. Connaissant très bien toutes les retombées positives, physiologiques et mentales qui découlent d'une sortie à motoneige, il sera plus important et bénéfique que jamais de sortir et participer à une activité qui nous apporte tellement. Alors, tout en respectant les consignes de la Santé publique, mettez-vous au défi, adaptez votre pratique, vous ne le regretterez pas!

Quoi faire dans ma région

Le Québec est reconnu mondialement en tant que destination motoneige. Paysages à couper le souffle, longs sentiers traversants de magnifiques forêts, montagnes, champs et vallées, c'est la plus belle façon de profiter de cet hiver. Chaque région de la province offre ses charmes uniques alors, tout en respectant la consigne de limiter les déplacements entre les régions, profitez de l'occasion pour **redécouvrir les charmes particuliers de votre région respective en les visitant à nouveau!** Afin de vous donner des idées pour vos randonnées de la saison, voici la toute première [Infolettre Destination!](#)

La FCMQ vous invite également à consulter les sites web des partenaires suivants :

<https://snowmobileinquebec.com/fr/>

<https://www.bonjourquebec.com/fr-ca/quoi-faire/activites-hivernales/motoneige>

Sensibilisation accrue

Nous avons eu le mandat d'accroître la sensibilisation du respect des mesures sanitaires en place auprès des motoneigistes. Pour ce faire, les agents de surveillance de sentier s'assureront et vérifieront lors de leurs sorties, que les mesures sanitaires soient adoptées, autant dans l'utilisation de relais sans services ou refuges pour se réchauffer, que pour s'assurer qu'il n'y a pas de rassemblements extérieurs.

À propos de la FCMQ

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec est un organisme à but non lucratif comptant plus de quarante-quatre années de service. Elle est vouée au développement et à la promotion de la pratique sécuritaire de la motoneige dans tout le Québec. La FCMQ veille à la défense des intérêts de ses 198 clubs membres et de leurs 100 000 membres motoneigistes, comme de toutes les personnes, qu'elles soient initiées ou non-initiées à la motoneige ou encore en simples touristes. Plus de 4 500 bénévoles consacrent chaque année près de 800 000 heures à l'entretien du réseau provincial de sentiers de motoneige.

-30-

Service des relations médias - Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)

medias@fcmq.qc.ca 514 252-3076 ou 514 268-2649